



Permis marocaine au france

Par **popomomo**, le **01/01/2009** à **21:09**

bonjour a tous le monde bonne année 2009
je suis un jeune marocain mariée en france ça fait 3 mois et j'ai mon permis marocaine ça fait a peut prêt 3 ans
mes question : **est ce que vraiment j'ai le droit de conduire avec 1 ans sans souci ?** **est ce que je peux acheté une voiture a mon nom ?** **est ce que je peux assuré une voiture a mon nom ?**
je vous empris si ya des réponce favorable j'aimerai bien qu'ils s'accompagnent [s] **des justifications officiel si vous vullez ça m'intéresse** [/s]
merci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **01/01/2009** à **23:32**

Bonjour et bonne anné aussi à vous,
Si vous vivez en France, vous devez impérativement échanger votre permis marocain contre un permis français. C'est obligatoire si vous vivez au moins 6 mois par an sur le territoire français. Voyez la préfecture qui vous donnera le dossier à remplir et la marche à suivre.
Acheter une voiture à votre nom ? la réponse est OUI.
Assurer la voiture à votre nom ? la réponse aussi est OUI sous réserve que l'assureur ne vous demande pas votre permis français.

Par **popomomo**, le **02/01/2009** à **11:11**

merci pour votre réponce
mais est ce que je peux conduire avec mon permi marocaine our l'instant ? j'ai pas encor eu ma carte de séjour et la préfecture me demande la carte de séjour

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009 à 12:14**

En principe, et à mon avis, si vous êtes en France depuis au moins 1 an, c'est NON car vous deviez, au bout de 1 an, avoir échangé votre permis marocain contre un permis français, mais ce n'est que mon avis. Qu'en dit votre préfecture ?

Par **popomomo**, le **02/01/2009 à 12:16**

ya un copin marocain de même ma situation il conduit avec permi marocain les gendarme disent rien

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009 à 12:18**

Jusqu'au jour où il aura un accident et, là, ce sera un problème d'assurance.

Par **popomomo**, le **02/01/2009 à 12:20**

pourquoi il est assuré avec l'assurance et aussi il y a son r  cipier et aussi la voiture a son nom

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009 à 12:23**

Tout simplement parce que, roulant en France avec un permis marocain non valable, il est consid  r  , par le droit fran  ais, comme conduisant "sans permis" avec les cons  quences que cela implique.r  r  Ne vous fiez jamais aux "cas identiques", du moins que vous croyez identiques, autour de vous. C'est de vous qu'il s'agit, de vous seul, pas des autres.

Par **popomomo**, le **02/01/2009 à 13:15**

vous avez des document officiel ?

Par **Marion2**, le **02/01/2009 à 19:59**

Bonsoir,r  r  Les propos tenus par Tisuisse sont exacts !r  r  Vous avez un an pour faire l'  change de votre permis. Si ce laps de temps est d  pass  , il vous faut repasser le permis en

France.

Par **popomomo**, le **02/01/2009** à **20:39**

mais je peux pas le changer si j'ai pa encors ma carte de séjour mais j'ai le droit peut être conduit avec mon permi marocaine dés mon 1ere jour de rentrer en france rnvous pensez quoi?

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **22:51**

Alors voyer votre consulat ou votre ambassade pour régulariser votre situation en France.

Par **popomomo**, le **03/01/2009** à **10:31**

j'ai passé mon entretien de ma carte de séjour et j'attend le courrier